



DELEGATION GENERALE
POUR L'ARMEMENT

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

**DEMANDE D'INFORMATION DE LA DELEGATION GENERALE
POUR L'ARMEMENT**

« MISE A DISPOSITION DE LA MARINE NATIONALE DE
BATIMENTS DE SOUTIEN ET D'ASSISTANCE HAUTURIERS (BSAH) »

Sommaire

1- OBJET DE LA DEMANDE D'INFORMATION.....	3
2 – PERIMETRE DE L'INFORMATION	3
2.1 Périmètre technique	3
2.2 Périmètre d'exploitation	4
2.3 Périmètre juridique et financier.....	4
3 – CAPACITES ET CARACTERISTIQUES ATTENDUES.....	4
3.1 « Flotte socle »	4
3.2 « Flotte de complément »	6
4 – REPONSES AUX QUESTIONS.....	8
4.1 Constitution des dossiers de présentation	8
4.2 Contacter le SPN	8
5– DIVERS	9
5.1 Protection des réponses	9
5.2 Rémunération des réponses	9
VOLET 1 - « FLOTTE SOCLE ».....	10
VOLET 2 - « FLOTTE DE COMPLEMENT »	12
VOLET 3 - « ASPECTS FINANCIERS ET JURIDIQUES ».....	15
ANNEXE : STRUCTURE GENERIQUE DE COUT GLOBAL.....	19

Il est rappelé que la présente Demande d'Information (DI) ne constitue ni une consultation, ni un appel d'offres, ni un quelconque engagement de l'administration à lancer ultérieurement une opération sur le thème objet.

Réciproquement, les réponses à la DI ne constitueront pas des engagements contractuels ou précontractuels de la part de leurs auteurs.

1- OBJET DE LA DEMANDE D'INFORMATION

Afin de renouveler et de renforcer ses capacités d'assistance, de soutien des forces, de sauvegarde maritime (dont la lutte anti-pollution fait partie) et de soutien de région, la marine nationale souhaite disposer à partir de mi-2006, d'une part, de bâtiments de soutien réservés à son usage exclusif et d'autre part, de capacités d'intervention à la demande.

Pour répondre à ce besoin, deux flottes sont attendues:

- Une « flotte socle » qui permettrait d'assurer une permanence de 365 jours par an sur les façades atlantique et méditerranéenne et aux Antilles. Cette flotte, suivant les différents scénarios envisageables, serait constituée de trois ou quatre bâtiments à usage spécifiquement militaire que l'on nommera « Bâtiments Militaires » (BM). Ces derniers seraient à la disposition permanente de la marine nationale et seraient mis en œuvre par ses propres équipages pendant environ 185 jours de mer par an.
- Une « flotte de complément » formée de quatre bâtiments au minimum dont l'usage ne serait pas spécifiquement militaire mais qui constituerait une « capacité d'intervention à la demande » nommée « CID » et qui viendrait renforcer la flotte socle. Ces bâtiments ne seraient pas laissés à disposition permanente de la marine nationale mais mis à disposition à sa demande et suivant différents niveaux d'alerte définis dans le contrat liant le ministère de la défense à un partenaire privé. Ce dernier serait chargé de dégager des revenus commerciaux auprès d'autres clients que la marine nationale (partenaire et opérateur peuvent être confondus). Cette capacité d'intervention à la demande pourrait aller jusqu'à l'utilisation simultanée de quatre bâtiments qui, placés sous commandement opérationnel de la marine nationale pour la durée des opérations, resteraient armés par les équipages du partenaire.

L'objet de la demande d'information est de réunir les éléments nécessaires à la détermination des conditions générales, de la structure technique, financière et contractuelle de ce type d'opération, des risques et des contraintes qu'elle engendre.

La réponse à la demande d'information permettra à son auteur de faire part de son expérience dans des opérations similaires, au niveau national ou international, et notamment au bénéfice d'administrations.

2 – PERIMETRE DE L'INFORMATION

Afin de permettre une utilisation optimale des informations recueillies, le Service des Programmes Navals (SPN) de la DGA souhaite que soient renseignés les volets cités ci-dessous, de tous renseignements utiles à caractère technique, financier et juridique.

- VOLET 1 : « Flotte socle »
- VOLET 2 : « Flotte de complément »
- VOLET 3 : « Aspects financiers et juridiques »

2.1 Périmètre technique

Il conviendra de répondre conformément aux demandes contenues dans les volets 1 et 2 et de préciser, dans la mesure du possible, les nombres et types de bâtiments et équipements associés. Les éventuelles incompatibilités entre les différentes fonctions et/ou équipements souhaités seront identifiées.

Les caractéristiques techniques et spécifiques au besoin de la marine seront identifiées et comparées aux caractéristiques techniques usuelles de bâtiments existants et de même catégorie.

2.2 Périmètre d'exploitation

Les réponses doivent permettre d'éclairer les objectifs d'exploitation tels qu'ils sont précisés au chapitre I :

- Exploitation de la flotte socle par la marine nationale ;
- Exploitation de la flotte de complément par le partenaire privé suivant des modalités à proposer.

Les conditions du Maintien en Condition Opérationnelle (MCO) de la « flotte socle » devront être évaluées. Cette évaluation présentera en particulier le nombre de jours d'arrêt technique à prévoir pour la maintenance préventive ainsi que le calendrier associé et, si possible, le nombre estimé de jours d'indisponibilité pour maintenance corrective sur la base de données statistiques avérées.

2.3 Périmètre juridique et financier

Les montages contractuels que pourrait revêtir l'opération devront être esquissés tant sur les différentes formules d'exploitation des bâtiments constituant la flotte CID que sur les formules de maintien en condition opérationnelle et entretien des deux flottes.

Bien que ces informations n'aient pas vocation à constituer une offre, il est souhaité que le montant estimé global de l'opération soit indiqué de la manière la plus exhaustive possible. Les auteurs des réponses sont invités à identifier les incidences financières liées aux différents types d'exploitation des bâtiments proposés ainsi que les variantes et options contractuelles (notamment les coûts des différentes capacités d'interventions à la demande et niveaux d'alerte).

3 – CAPACITES ET CARACTERISTIQUES ATTENDUES

3.1 « Flotte socle »

3.1.1 – Capacités et caractéristiques attendues

Ces bâtiments, neufs ou d'occasion, doivent offrir les fonctions et caractéristiques générales suivantes.

a) Fonctions attendues

Ces bâtiments devront être capables d'assurer les fonctions citées ci-après.

Repère	FONCTION Libellé	Port base		
		Brest	Toulon	Fort de France
F 1	Remorquage en flèche	x	X	x
F 2	Remorquage à couple	x	X	x
F 3	Mise en œuvre du NEWSUIT	x	X	
F 4	Mise en œuvre d'un ROV	x	X	
F 5	Mise en œuvre du NSRS	x	X	
F 6	Assistance à un bâtiment en cas d'incendie	x	X	x
F 7	Assistance à un bâtiment en cas de voie d'eau	x	X	x
F 8	Ravitaillement d'autres bâtiments	x	X	x
F 9	Sauvetage de naufragés	x	X	x
F 10	Participation aux opérations de relevage	x	X	x

Repère	FONCTION Libellé	Port base		
		Brest	Toulon	Fort de France
	d'objets lourds			
F 11	Participation aux travaux d'ancrage et d'entretien des coffres	x	X	x
F 12	Participation au soutien d'un bâtiment nucléaire en escale	x	X	
F 13	Participation au transfert des châteaux des éléments de combustible irradiés entre le PAN et la piscine de stockage	x	X	x
F 14	Lutte contre les pollutions hydrocarbures	x	X	x
F 15	Lutte contre les pollutions chimiques (citadelle et cuves adaptées)	x	X	
F 16	Mise en œuvre d'embarcations	x	X	x
F 17	Surveillance de plans d'eau	x	X	x
F 18	Mise en œuvre de plongeurs	x	X	x

b) Caractéristiques générales

La vitesse de transit minimale devra être de 15 nœuds.

Pour diverses tâches, l'installation propulsive devra pouvoir être exploitée sans limitation de durée aux très faibles allures : 1 à 2 nœuds.

Les bâtiments devront être à positionnement dynamique de classe 2 pour les bâtiments repérés 1 et 2 et de classe 1 pour le troisième bâtiment.

L'autonomie devra être de 45 jours minimum à la vitesse économique de 12 nœuds.

Les bâtiments auront une capacité d'hébergement de 35 personnes, équipage compris.

La plage arrière devra être équipée d'une grue d'une capacité minimale à la mer de 23 t x 7m et de 4 t x 20 m.

Les fonctionnalités doivent pouvoir être mises en œuvre de jour comme de nuit.

c) Caractéristiques particulières liées aux fonctions

Fonction F 1 : remorquage en flèche :

Les bâtiments seront capables de développer, sur treuil, un effort de traction minimum de 120 tonnes.

Fonction F 2 : remorquage à couple :

Les bâtiments seront équipés des équipements et appareils permettant de remorquer à couple un sous-marin.

Fonctions F 3, F 4 et F 5 : assistance à sous-marin :

Les bâtiments repérés 1 et 2 pourront mettre en œuvre un système d'assistance à sous-marin.

Pour satisfaire cette fonction :

- La plage arrière devra avoir une surface minimale libre de 400 m² permettant d'accueillir les appareils mobiles et les conteneurs.
- La structure arrière des bâtiments devra être renforcée pour l'accueil d'un portique amovible spécifique d'une capacité d'environ 30 tonnes.

Fonction F 6 : lutte incendie :

Les bâtiments devront être conformes à la mention de service FIFI 1. La mise en œuvre peut être conduite simultanément avec la fonction F 9

Fonction F 7 : lutte voie d'eau :

Les bâtiments devront avoir un système de lutte contre les voies d'eau offrant une capacité

d'épuisement de 500 m³ / h. . La mise en œuvre peut être conduite simultanément avec la fonction F 9

Fonction F 8 : ravitaillement d'autres bâtiments :

Les bâtiments auront une capacité de ravitaillement de 200 m³ en eau douce et de 800 m³ en gazole.

Fonction F 9 : sauvetage de naufragés :

Les bâtiments devront être conformes à la mention de service Stand-by Rescue Vessel. . La mise en œuvre peut être conduite simultanément avec les fonctions F 6 et F 7

Fonctions F 10 et F 11 : relevage d'objets lourds et travaux d'ancrage et d'entretien des coffres :

La plage arrière devra avoir une surface minimale libre de 400 m² et être équipée d'un moyen de levage escamotable de capacité 50 t.

Fonction F 14 : lutte antipollution par hydrocarbures :

Les bâtiments devront être pourvus des installations/ équipements suivants :

- un « sweeping arm » sur chaque bord,
- de soutes de décantation d'une capacité minimale de 500 m³ et de soutes de stockage d'hydrocarbures d'une capacité minimale de 1000 m³, avec un système de réchauffage (maintien de l'hydrocarbure à 45° C minimum dans les soutes) et d'auto-nettoyage,
- de systèmes de pompage ayant un débit minimum de 300 m³ / h pour un pétrole de viscosité minimale de 1500 cst,
- d'un touret de stockage pour barrage antipollution, à poste fixe,
- d'un dispositif support pour rampes d'épandage de produits dispersants (1 paire),
- de soutes de stockage de dispersants d'une capacité minimale de 60 m³.

Fonction F 15 : lutte antipollution chimique :

Les bâtiments repérés 1 et 2 devront être pourvus d'un système de pressurisation desservant une zone « citadelle » et d'une cuve adaptée à ce type de pollution.

Fonction F 16 : mise en œuvre d'embarcations :

En complément de la drome réglementaire, les bâtiments proposés devront :

- être équipés d'une embarcation rapide pouvant être mise en œuvre jusqu'à un état de mer 6 ;
- accueillir et mettre en œuvre jusqu'à un état de mer 5, une embarcation de la marine nationale.

Fonction F 18 : mise en œuvre de plongeur :

Cette fonction nécessite une capacité d'emport d'un caisson mobile de re-compression et d'une station mobile de gonflage de bouteilles d'air de plongée.

3.1.2 – Maintien en conditions opérationnelles (MCO)

A ce stade, il est envisagé que les équipages de la marine nationale effectueront l'entretien courant des bâtiments de la flotte socle. La maintenance d'un niveau supérieur serait assurée au titre d'une prestation de MCO à prévoir dans le cadre de la mise à disposition de la « flotte socle ».

3.2 « Flotte de complément »

3.2.1 - Capacités et caractéristiques attendues

Ces bâtiments pourront être déployés à la demande de la marine sur les façades métropolitaines françaises et aux Antilles. Les commandants, seconds capitaines et lieutenants de pont devront maîtriser la langue française pour pouvoir recevoir des ordres tant oraux qu'écrits de la part des autorités. Ils devront connaître le vocabulaire maritime français.

En fonction de la nature de la mission et de son caractère, la marine placera tout ou partie de la flotte de complément dans un des niveaux d'alerte précisés au 1-d) du volet 2.

Le préavis nécessaire pour mettre le ou les bâtiments dans un état d'alerte donné est à préciser. Il

comprendra la reconfiguration des bâtiments pour l'exécution des différentes missions qui auront été précisées par la marine nationale lors de l'envoi de l'appel.

a) Fonctions attendues

Les bâtiments composant la flotte de complément devront être capables d'assurer les fonctions citées ci-après.

Repère	FONCTION
F 1	Remorquage en flèche
F 6	Assistance à un bâtiment en cas d'incendie
F 7	Assistance à un bâtiment en cas de voie d'eau
F 8	Ravitaillement d'autres bâtiments
F 9	Sauvetage de naufragés
F 10	Participation aux opérations de relevage d'objets lourds
F 11	Participation aux travaux d'ancrage et d'entretien des coffres
F 14	Lutte contre les pollutions hydrocarbures
F 18	Mise en œuvre de plongeurs

b) Caractéristiques attendues

La vitesse de transit minimale devra être de 15 nœuds.

Pour diverses tâches, l'installation propulsive devra pouvoir être exploitée sans limitation de durée aux très faibles allures : 1 à 2 nœuds.

Les bâtiments devront être à positionnement dynamique de classe 1.

L'autonomie devra être de 45 jours minimum à la vitesse économique de 12 nœuds.

Les bâtiments auront une capacité d'hébergement de 35 personnes, équipage compris.

La plage arrière devra être équipée d'une grue d'une capacité minimale à la mer de 23 t x 7m et de 4 t x 20 m.

Les fonctionnalités doivent pouvoir être mises en œuvre de jour comme de nuit.

c) Caractéristiques particulières liées aux fonctions

Fonctions F 1, F 6, F 7, F 8, F 9, F 10, F 11 et F 18 :

Voir le § 3.1.1 c).

Fonction F 14 : lutte antipollution par hydrocarbures :

Les bâtiments devront être pourvus ou pouvoir accueillir les installations/ équipements suivants :

- de soutes de décantation d'une capacité minimale de 500 m³ et de soutes de stockage d'hydrocarbures d'une capacité minimale de 1000 m³, avec un système de réchauffage (maintien de l'hydrocarbure à 45° C minimum dans les soutes) et d'auto-nettoyage,
- de systèmes de pompage ayant un débit minimum de 300 m³ / h pour un pétrole de viscosité minimale de 1500 cst,
- d'un touret de stockage pour barrage antipollution, à poste fixe,
- d'un dispositif support pour rampes d'épandage de produits dispersants (1 paire),
- de soutes de stockage de dispersants d'une capacité minimale de 60 m³.

3.2.2 - Maintien en conditions opérationnel (MCO)

La marine nationale ne prendra pas en charge le MCO de cette flotte.

Le MCO ne devra pas occasionner de contraintes pendant les périodes où les bâtiments seront placés au service de la marine nationale.

4 – REPONSES AUX QUESTIONS

L'ensemble des questions est contenu dans les **volets 1 - « Flotte socle », 2 - « Flotte de complément » et 3 - « Aspects financiers et juridiques »** du présent document.

Le SPN attire l'attention sur l'importance de remplir l'ensemble de ces volets et de les retourner conformément aux indications contenues au paragraphe §4.2.

Tous les scénarii qui ne sont pas prévus dans le canevas de la DI sont les bienvenus.

Les auteurs des réponses pourront être invités à présenter oralement leurs réponses.

4.1 Constitution des dossiers de présentation

Les dossiers de présentation doivent contenir :

- Une plaquette(s) de/des auteurs répondant à la DI, présentant l'activité principale et la dimension de l'entreprise(s), ses partenaires et clients dans la mesure du possible.
- Les volets de réponses 1, 2 et 3.

Le SPN accepte tous autres documents qui pourraient présenter un intérêt pour la réalisation de son étude.

Les dossiers nous seront communiqués et adressés **pour la fin décembre 2004**, soit par messagerie soit par courrier sous doubles enveloppes avec :

- 1/ Enveloppe extérieure suivant les coordonnées du §4.2,
- 2/ Enveloppe intérieure précisant :
« Adressé à Mme Céline BRUN - DI - BSAH ».

4.2 Contacter le SPN

Pour toute information complémentaire à la DI veuillez contacter :

Mme Céline BRUN - Acheteur Négociateur

Tel : 01.57.24.82.43 - 01.57.24.76.81

Fax : 01.57.24.81.19

Mail : Celine.brun@dga.defense.gouv.fr

Délégation Générale de l'Armement
Service des Programmes Navals (SPN)
Département AEC
8 Boulevard Victor - 75015 PARIS

Les sociétés souhaitant répondre par messagerie et par l'intermédiaire de supports informatiques utiliseront si possible le « **PACK OFFICE 97 MICROSOFT** ». Les réponses devront être rédigées en français. Les documents électroniques envoyés par messagerie devront contenir un fichier de taille **inférieure à 4 Mo** et ne comportant pas d'exécutable.

5- DIVERS

5.1 Protection des réponses

La Délégation Générale de l'Armement se réserve le droit d'utiliser, sans dévoiler l'identité des sociétés participantes, tout ou partie des informations fournies en réponse à cette DI pour préparer l'éventuelle consultation qui pourrait suivre et qui serait ouverte à la concurrence.

5.2 Rémunération des réponses

Les sociétés répondant à la DI ne peuvent prétendre à aucune rémunération pour les prestations réalisées pour l'établissement de leurs réponses, y compris la remise de leurs réponses au Ministère de la Défense.

**DEMANDE D'INFORMATION CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DE
BATIMENTS DE SURVEILLANCE ET D'ASSISTANCE HAUTURIERS (BSAH)**

VOLET 1 - « FLOTTE SOCLE »

Merci de bien vouloir renseigner le tableau et répondre aux questions suivantes :

1 - Quels types de bâtiments vous semblent adaptés, moyennant éventuellement transformation, pour la constitution d'une « flotte socle » ? Merci de joindre à votre réponse une plaquette de présentation des bâtiments.

a) Indiquer les fonctionnalités de base que satisfait le type de bâtiment proposé à l'aide du tableau joint.

Repère	Fonctions	Satisfaite	Non satisfaite	Variante
F1	Remorquage en flèche			
F2	Remorquage à couple			
F3	Mise en oeuvre de NEWSUIT			
F4	Mise en oeuvre d'un ROV			
F5	Mise en oeuvre d'un NSRS			
F6	Assistance anti-incendie			
F7	Assistance Voie d'eau			
F8	Fonction Ravitailleur			
F9	Sauvetage de naufragés (Nb de naufragés)			
F10	Participation au levage d'objet lourd (Kg)			
F11	Participation travaux encrage et entretien des coffres			
F12	Participation soutien d'un bâtiment nucléaire en escale			
F13	Participation au transfert de châteaux des éléments de combustibles irradiés entre le PAN et la piscine de stockage			
F14	Lutte contre les pollutions hydrocarbures			
F15	Lutte contre les pollutions chimiques (citadelle et cuves adaptées)			
F16	Mise en oeuvre d'embarcation (tonnage et type)			
F17	Surveillance de plan d'eau			
F18	Mise en oeuvre de plongeurs (Nb)			
F19	Autres (A préciser)			

b) Dans l'hypothèse où le type de bâtiment proposé ne satisfait pas toutes les fonctions attendues, quelle est selon vous l'ampleur des travaux de transformation à prévoir ?

c) - Quelles seront les fonctions que ces bâtiments pourront exercer simultanément ?
 - Quelles seront les fonctions que ces bâtiments pourront exercer sans reconfiguration ?

c) Quel est le niveau d'indisponibilité pour maintenance à anticiper ?

Il conviendra de différencier maintenance préventive (programme de maintenance préventive sur plusieurs années, avec fréquences et durées des indisponibilités) de la maintenance corrective (données statistiques avérées).

2 - Existe-t-il selon vous un marché d'occasion pour le type de bâtiment proposé ? Dans l'affirmative, quelles sont ses principales caractéristiques (acteurs du marché, volume annuel, indications sur les prix de transaction observés en fonction de l'âge du bâtiment, ...) ?

**DEMANDE D'INFORMATION CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DE
BATIMENTS DE SURVEILLANCE ET D'ASSISTANCE HAUTURIERS (BSAH)**

VOLET 2 - « FLOTTE DE COMPLEMENT »

Merci de bien vouloir renseigner les tableaux et répondre aux questions suivantes :

1 – Préciser la capacité d'intervention des bâtiments (avec équipages) proposés : quels types de bâtiments vous semblent adaptés pour la constitution de la « flotte de complément »? Disposez-vous déjà de bâtiments qui, moyennant aménagement, répondent aux besoins exprimés. Merci d'associer une plaquette de présentation des bâtiments à votre réponse.

a) Fonctionnalités des bâtiments :

Repère	FONCTION
F 1	Remorquage en flèche
F 6	Assistance à un bâtiment en cas d'incendie
F 7	Assistance à un bâtiment en cas de voie d'eau
F 8	Ravitaillement d'autres bâtiments
F 9	Sauvetage de naufragés
F 10	Participation aux opérations de relevage d'objets lourds
F 11	Participation aux travaux d'ancrage et d'entretien des coffres
F 14	Lutte contre les pollutions hydrocarbures
F 18	Mise en œuvre de plongeurs

b) - Quelles sont les fonctions que ces bâtiments peuvent exercer simultanément ?
 - Quelles sont les fonctions que ces bâtiments peuvent exercer sans reconfiguration ?

c) A-t-on intérêt, selon vous, à différencier les types de bâtiment proposés pour flotte socle et flotte de complément au regard des contraintes du projet (disponibilité en permanence d'un bâtiment par façade), des possibilités de reconfiguration entre bâtiments composant les deux flottes et du coût global de l'opération ?

d) Quels sont généralement les délais d'intervention de ces bâtiments (avec équipages) ?

Les délais d'intervention seront à exprimer sous la forme de la durée de préavis à retenir pour respecter un niveau d'alerte fixé par la marine nationale en fonction des situations. Les bateaux placés en alerte doivent pouvoir appareiller avec les équipements correspondant aux missions fixées dans le délai du niveau d'alerte indiqué.

Le tableau suivant indique un format de réponse possible.

Niveau d'alerte envisageable	Nombre de bateaux demandés	Durées de préavis (heures ou jours)
Moins de douze heures	1, 2, 3 ou 4	Fonction du nombre de bateaux appelés
Entre douze et vingt-quatre heures	1, 2, 3 ou 4	Fonction du nombre de bateaux appelés
Moins de sept jours calendaires	1, 2, 3 ou 4	Fonction du nombre de bateaux appelés
Moins de quinze jours calendaires	1, 2, 3 ou 4	Fonction du nombre de bateaux appelés
Moins d'un mois	1, 2, 3 ou 4	Fonction du nombre de bateaux appelés
Moins de trois mois	1, 2, 3 ou 4	Fonction du nombre de bateaux appelés

Pour être pertinent le préavis nécessaire au passage d'un niveau d'alerte à un autre devra être sensiblement inférieur à la différence de délais séparant ces deux niveaux.

Ce niveau d'intervention pourrait-il être maintenu suivant les différentes missions (mise en place d'équipements spécifiques) et suivant les différentes façades maritimes ?

e) Quel est le niveau d'indisponibilité pour maintenance à anticiper ?

Il conviendra de différencier maintenance préventive (programme de maintenance préventive sur plusieurs années, avec fréquences et durées des indisponibilités) de la maintenance corrective (données statistiques avérées).

2 – Existe-t-il selon vous un marché d'occasion pour le type de bâtiment proposé ? Dans l'affirmative, quelles sont ses principales caractéristiques (acteurs du marché, volume annuel, indications sur les prix de transaction observés en fonction de l'âge du bâtiment, ...) ?

Quelles sont, d'après vous, les possibilités de revente de ces bâtiments à d'autres acquéreurs que la marine nationale ?

3 – Que convient-il de prévoir pour la formation et l'entraînement des équipages de la flotte de complément aux missions auxquelles elle est susceptible de participer ? Existe-t-il des qualifications internationales pour les interventions en mer pour la lutte anti-pollution ou pour les autres missions envisagées ?

4 – Existe-t-il, selon vous, des débouchés commerciaux pour les navires de la flotte de complément pendant les périodes où la marine nationale ne fera pas appel à cette flotte ? Vous êtes invités à bien argumenter votre réponse (taille des marchés visés, zones géographiques concernées, contraintes spécifiques aux clientèles visées, etc.).

**DEMANDE D'INFORMATION CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION DE
BATIMENTS DE SURVEILLANCE ET D'ASSISTANCE HAUTURIERS (BSAH)**

VOLET 3 - « ASPECTS FINANCIERS ET JURIDIQUES »

Sur la base de chacun des montages envisagés dans la demande d'information et de ceux imaginés par les auteurs pour répondre aux besoins de la marine nationale, les réponses sont à établir selon le canevas suivant.

1 – LES MONTAGES ENVISAGES

1.1 « Flotte socle » (3 scénarios)

Points communs pour les 3 scénarios :

- Les bâtiments sont exploités par des équipages militaires
- Les équipages assurent l'entretien courant
- Le soutien de niveau supérieur est confié au partenaire privé

Scénario n°1 : mise à disposition de bâtiments sous forme de location assortie ou non d'une option d'achat.

Scénario n°2 (a + b) :

- a) mise à disposition de bâtiments sous forme de location assortie ou non d'une option d'achat.
- b) achat de jours de disponibilité pour couvrir les indisponibilités dues aux arrêts techniques planifiés et aux avaries¹ de ces bâtiments. L'entretien courant des bâtiments de substitution devra être réduit au minimum durant les périodes de mise à disposition.

Scénario n°3: Achat de 365 jours par an de disponibilité dont 185 jours de mer de trois navires couvrant chacune des trois façades.

1.2 « Flotte de complément »

Achat de jours de mer couvrant les besoins de la marine nationale.

2 – VENTILATION DES PRINCIPAUX POSTES DE COÛTS

Les informations demandées dans ce paragraphe sont destinées à permettre l'évaluation - par les services du ministère de la défense - du coût global au travers d'une décomposition analytique de coûts.

Il est souhaitable de renseigner les rubriques suivantes de la façon la plus exhaustive possible.

Les données à fournir pour les différentes rubriques sont des coûts ou bien des informations permettant d'estimer les coûts (par exemple dimensionnement des personnels de chaque catégorie, consommation en carburant,...).

2.1 – Estimation des coûts d'investissement

Le prix estimatif des bâtiments sera décomposé selon les rubriques suivantes :

- bâtiments nus, neufs ou d'occasion,
- moyens techniques nécessaires à la réalisation des missions et installés en permanence sur les bâtiments,
- moyens techniques amovibles placés en pool à terre et pouvant être installés sur les bâtiments selon besoin,
- moyens techniques fixes (manutention, stockage,...) pour le remisage et l'entretien des moyens techniques amovibles.

¹ Les réponses devront fournir une estimation du nombre moyen cumulé de jours d'indisponibilité des trois bâtiments

2.2 – Éléments permettant de déterminer les coûts d'exploitation

Cette rubrique regroupe les éléments permettant de déterminer le coût des activités liées à la préparation et à la réalisation des missions de la flotte socle.

- CHL²/Énergie (différencier la consommation selon les vitesses des modes d'utilisation (ralliement, travail sur zone,...)),
- Préparation des missions dans l'hypothèse où cette tâche serait mutualisée avec la flotte de complément (coûts liés à l'utilisation de moyens terre matériels et humains, à préciser, pour la mise en configuration des bâtiments en fonction de la mission).

2.3 – Estimation du coût du soutien (MCO)

Cette rubrique regroupe les activités liées au soutien logistique des bâtiments de la flotte socle (Management du soutien, maintenance, rechanges, maintien de l'aptitude au soutien). Il est rappelé que le soutien couvre les bâtiments et les moyens techniques concourant aux activités de soutien.

2.3.1 Maintenance et réapprovisionnement

Entretien courant : coût moyen annuel d'achat des rechanges nécessaires à l'entretien courant

Maintenance corrective et préventive hors entretien courant

- Périodicité, durée et coût (pièces et MO) des arrêts techniques pour maintenance programmée
 - Fréquence, durée moyenne et coût moyen (pièces et MO) des interventions correctives (avaries).
- Assistance technique (coût moyen annuel)

2.3.2 Maintien de l'aptitude au soutien

Gestion de configuration (dont modification) ;
Mise à jour de la documentation ;
Ingénierie de soutien .

2.4 - Estimation des coûts de financement

Cette rubrique regroupe les questions relatives au mode de financement des investissements à prévoir.

- Conditions générales des contrats de location financières ou opérationnelles usuellement mis en place dans le secteur naval (durée, marges all-in, fiscalité indirecte applicable, prix de l'option d'achat relativement au prix de revente, etc.) ;
- Aspects fiscaux ;
- Applicabilité des ces dispositifs à des bateaux neufs et à des bateaux d'occasion ;
- Applicabilité de ces dispositifs aux navires de la flotte socle et de la flotte complément.

2.5 – Estimation du coût du jour de mer et du jour de disponibilité

2.5.1 Pour le scénario n°2 b)

Quelle est l'estimation du coût journalier à quai et à la mer (si jour de disponibilité et jour de mer sont à distinguer) de navires de capacité équivalente fournis sans équipages en remplacement des bâtiments de la flotte socle rendus indisponibles pour entretien programmé ou pour réparation.

2.5.2 Pour le scénario n°3

Quelles sont, à partir des estimations de coûts précédemment fournies, les évaluations de coût annuel à quai et de coût journalier à la mer qui vous paraissent envisageables dans le cadre de contrats de longue durée ?

² Carburants, huiles, lubrifiants et ingrédients divers

2.5.3 Pour la flotte de complément :

Quelles sont, à partir des estimations de coûts analytiques précédemment fournies, les formules indicatives de prix qui vous paraissent envisageables pour la mise à disposition de navires avec équipages sur appel de la marine nationale ?

Seront à distinguer les coûts associés à des périodes d'entraînement programmées, si elles vous paraissent souhaitables, des coûts liés à des interventions sur appel de la marine nationale.

Vous êtes invités à évaluer la sensibilité des formules aux facteurs suivants :

- de la formule de prix retenu (abonnement annuel plus part variable, uniquement en variable, ...),
- des différents préavis (Partie I § 3.2.1) qui serait prévu au contrat et de la fréquence anticipée des appels,
- de la façade maritime concernée,
- du nombre de navires appelés (de un à quatre),
- de la durée de l'intervention,
- et de tout autre facteur qui vous semblera dimensionnant.

Vos réponses pourront être accompagnées d'abaques ou figures illustrant la sensibilité des estimations de prix aux différents facteurs dimensionnants.

4. VOLET JURIDIQUE

1 - Quelles sont ou seraient, selon vous, les caractéristiques (durée, contraintes, ...) envisageable pour une telle opération pour chacun des scénarii identifiés?

2 - Vous paraît-il possible de couvrir les besoins liés à la flotte socle et ceux liés à la flotte de complément par un contrat global unique ?

3 - Y a-t-il, selon vous, d'autres formules ou montages plus avantageux que les montages liés aux scénarii retenu ?

4 - Quel est, selon vous, l'impact de préavis d'alerte sur le montage contractuel envisageable ? Quelle est la compatibilité du préavis avec les autres contrats commerciaux que vous seriez susceptibles de nouer ?

5 - Quels sont selon vous, les risques identifiables liés à un contrat de location dans la mise en œuvre de cette opération, en distinguant la flotte socle et la flotte de complément ? Pourriez-vous déterminer la répartition de ces risques entre l'Etat client, le loueur et les autres parties prenantes ?

6 - Quel niveau d'assurance ou de garantie conviendra-t-il de prendre pour la flotte socle et pour la flotte de complément, compte tenu des risques encourus ? Quels risques ne seront pas couverts ? Ces prestations peuvent-elles être incluses dans le contrat ?

7 - Quels sont les avantages et les inconvénients d'un pavillon français pour la flotte complément ? Quels sont selon vous les avantages et inconvénients d'ordre économique, fiscal et juridique ?

ANNEXE : STRUCTURE GÉNÉRIQUE DE COÛT GLOBAL

Cette annexe présente la structure générique de coût global retenue par la DGA. Elle est fournie à titre indicatif afin de clarifier les contenus physiques et/ou fonctionnels des différents postes figurant au volet 3.

Acquisition	Acquisition du système principal (SP) et des éléments de soutien (EdS)
Management	Management étatique et industriel du projet pendant les phases d'acquisition. En ce qui concerne la partie étatique, sont incluses les tâches de management de projet et le soutien apporté par les services (encadrement, secrétariat, administration, édition/reproduction, documentation, etc.)
Système principal	
Bâtiments militaires	
Bâtiments mixtes	
Moyens techniques	
Éléments de soutien	
Données & Documentation	Documents et données utilisés pour l'acquisition, l'exploitation et la maintenance du système
Rechanges	Toutes les pièces de rechanges (articles de ravitaillement) réparables et consommables nécessaires pour assurer la maintenance des matériels aux différents NTI.
Équipement de soutien	Tous les équipements (fixes ou mobiles) exigés pour l'exploitation et la maintenance préventive ou corrective d'un système.
Moyens de formation	Ensemble des moyens utilisés pour la formation des personnels d'exploitation et de maintenance.
Moyens de CEMST	Ensemble des moyens (hors infrastructures) permettant le conditionnement, l'emballage, la manutention, le stockage et le transport des matériels et le transport des hommes. Ils incluent les moyens de levage (grues, etc.), les emballages et containers, les ponts roulants, camions et remorques, les moyens de stockage (missiles, munitions, rechanges) et les moyens de conditionnement (cocon, etc.).
Moyens d'exploitation	Tous moyens et installations spécifiques permettant l'exploitation opérationnelle du système. Par exemple moyens de préparation, de mise en œuvre, d'acquisition et de traitement des données opérationnelles.
Infrastructures	Réalisation de nouvelles infrastructures et aménagement d'infrastructures existantes
Investissement industriel	Regroupe toutes les activités liées à l'acquisition, la modification et le soutien des moyens spécifiques industriels . Cette rubrique qui correspond à l'industrialisation inclut par exemple la conception, la réalisation et le soutien des outils de production.
Investissement étatique	Regroupe toutes les activités liées à l'acquisition, l'adaptation et le soutien des moyens spécifiques étatiques . Ils concernent par exemple les moyens d'études, de tests et d'essais de la DCE, les infrastructures portuaires, etc.
Mise à disposition	Mise à disposition du client du système principal et des éléments de soutien
Livraison	Transport du SP et des EdS sur les sites opérationnels étatiques, avant mise en œuvre et exploitation
Installation	Concerne les tâches d'installation sur site opérationnel (montage, contrôle, intégration à l'environnement) des éléments et constituants livrés
Tests d'acceptation	Concerne les tests ou essais visant à démontrer que le système en configuration opérationnelle, atteint les performances

	attendues (fonctions de service) généralement décrites dans le CdCF et /ou STB.
Formation initiale	Délivrance de la formation initiale des personnels d'exploitation et de maintenance
Utilisation	Les coûts d'utilisation sont pour la plupart des coûts récurrents. Ils sont générés par l'exploitation et le soutien du système principal (SP) et du système de soutien (SdS). Les activités liées à l'utilisation n'incluent pas la revalorisation, la refonte à mi-vie et autre remise à niveau majeure qui sont traitées comme des opérations d'acquisition.
Soutien de l'activité	Cette rubrique couvre les activités qui contribuent indirectement à l'activité militaire et en particulier à l'exploitation et au soutien du système.
Soutien hors site	Couvre les activités des organismes ou établissements qui contribuent à l'activité militaire mais ne participent pas à l'exploitation ou au soutien du système considéré (états majors, des écoles, du service de santé, etc).
Soutien sur site	Il couvre les activités, autre que l'utilisation du système, liées au bon fonctionnement des sites sur lesquels sont mis en œuvre l'exploitation ou le soutien du système. Il s'agit par exemples du commandement de la base, de l'administration (gestion du personnel, etc.), des moyens généraux (protection, sécurité, entretien des bâtiments, installations sportives, bibliothèque, fanfare), du service de restauration, du service médical, etc.
Exploitation	Regroupe les activités liées à la réalisation des missions opérationnelles en temps de paix ou en opérations.
Opérations	Regroupe les activités liées à la réalisation des missions opérationnelles en temps de paix ou en opérations. Ces activités utilisent des ressources humaines, matérielles et financières qui sont valorisées ci-dessous.
<i>Personnels</i>	<i>Équipages ou servants du système.</i>
<i>Moyens</i>	<i>Désignent tous les moyens et installations, matériels ou logiciels, communs à plusieurs systèmes, utilisés pour l'exploitation du système.</i>
<i>Consommables</i>	<i>Matériels et recharges consommés pour l'exploitation (filtres, batteries, pneus, joints, cartouches d'encre, papeterie, etc...) du matériel.</i>
<i>CHL/Energie</i>	<i>Carburants (essence, kérosène, oxygène, gaz, mazout, etc.), huiles, lubrifiants, ingrédients divers (liquide de refroidissement, etc.), électricité, eau, etc. utilisés pour l'exploitation du système.</i>
<i>Services</i>	<i>Cette rubrique désigne les ressources financières consacrées aux activités réalisées par une société extérieure dans le cadre d'un contrat (par exemple, transport de personnels devant se rendre sur un terrain d'exercice).</i>
<i>Autres</i>	<i>Assurances, location de moyens, etc.</i>
Soutien des opérations	Ensemble des activités liées à la préparation et à l'exploitation des missions.
Soutien opérationnel	Planification et préparation des missions, exploitation des résultats, labo photos, météo, contrôle aérien, etc.
Soutien technique	Préparation du matériel avant la réalisation des missions (configuration du système, manutention des munitions, du carburant, etc.).

Soutien	Regroupe les activités liées au soutien : - management - maintenance - réapprovisionnement - CEMST - formation récurrente - maintien de l'aptitude au soutien
Management	Cette rubrique regroupe toutes les activités de management liées aux activités techniques des autres rubriques du soutien (maintenance, etc.). Cette rubrique peut être éclatée au niveau de chacune des cinq rubriques suivantes.
Maintenance	Couvre l'ensemble des opérations permettant de maintenir ou de rétablir les performances, le potentiel et la disponibilité des matériels aux niveaux fixés par le commandement. Elle inclut les activités de maintenance corrective et préventive du système principal (y compris logiciels embarqués) et des éléments de soutien réalisées par les différents niveaux techniques d'intervention. Elle comprend donc la réparation (étatique ou industrielle) des éléments déposés lors des opérations de maintenance. Elle inclut l'assistance technique.
Réapprovisionnement	Concerne le réapprovisionnement des rechanges non réparables (rebutables), des rechanges réparables partiellement rebutés et des consommables et ingrédients non comptabilisés dans les opérations d'exploitation et de maintenance.
CEMST	Cette rubrique concerne le conditionnement, l'emballage, la manutention, le stockage et le transport du système principal et des éléments de soutien pour les opérations liées au soutien. Elle inclut l'exploitation de moyens tels que les moyens de levage (grues, etc.), les emballages et containers, les ponts roulants, camions, remorques, les moyens de stockage (missiles, munitions, rechanges) et les moyens de conditionnement (cocon, etc.).
Formation récurrente	Ensemble des activités liées à la formation récurrente et continue du personnel affecté à l'exploitation et à la maintenance du système principal et du système de soutien.
Maintien de l'aptitude au soutien	Cette rubrique concerne les activités mises en œuvre pour maintenir l'aptitude du système à être soutenu dans un environnement (en particulier technologique) qui peut évoluer. Cette rubrique inclut la gestion de configuration et les modifications, l'ingénierie de soutien et la maintenance des logiciels des systèmes sols ou de servitude.
Gestion de configuration	Gestion des configurations applicable et appliquée
Modifications	Développement, production et installation des kits de modification pour le SP et les EdS
Ingénierie du soutien	Cette rubrique inclut : <ul style="list-style-type: none"> • l'assistance technique centrale (chez l'industriel), • la gestion des faits techniques, • la constitution des dossiers d'instruction de modifications, • les études de vieillissement (tâche industrielle), • la prévention et la détection des obsolescences (tâche industrielle), • la définition de solutions de réparation (recherche de procédures de réparation non prévues dans le référentiel de maintenance).
Maintenance des logiciels	Maintenance corrective et adaptative des logiciels des systèmes sol et de servitude

Retrait de service	Le retrait de service inclut le démantèlement, la démolition, le ferrailage, l'élimination, éventuellement la revente, etc. du système principal et des éléments de soutien
---------------------------	---